



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC  
PUBLICATION D'ABROGATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL**

**ABROGATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 346 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 303 AYANT POUR OBJET L'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES PRIVÉES ET À LA FERMETURE DES FOSSÉS DE CHEMINS**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Sandra Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère, que lors de la session régulière tenue le 5 juillet 2021, un projet de règlement portant le numéro 346 a été abrogé.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a revu le projet de règlement numéro 346 modifiant le règlement 303 ayant pour l'objet l'aménagement des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications apportées au projet en changeant le sens, un nouveau projet de règlement a été fait;

**EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL MUNICIPAL** abroge le projet de règlement numéro 346 modifiant le règlement 303 ayant pour l'objet l'aménagement des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemin;

Le projet de règlement est abrogé à la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvère  
Ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021

Sandra Ricard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Sandra Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère et demeurant à Saint-Norbert-d'Arthabaska, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 17<sup>e</sup> jour d'août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour d'août 2021

Sandra Ricard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière